

CONSULTATION PUBLIQUE

A 10 JOURS DE LA CLOTURE DES PARRAINAGES, PLUSIEURS CANDIDATS REPRESENTANT ENVIRON 40% DES INTENTIONS DE VOTE N'ONT PAS REUNI LES 500 SIGNATURES LEUR PERMETTANT D'ÊTRE CANDIDAT A L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

CETTE SITUATION CONSTITUE UN DANGER POUR LA DEMOCRATIE ET L'EQUILIBRE SOCIÉTAL.

FACE A UN TEL RISQUE MENAÇANT LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET LA LIBRE EXPRESSION POPULAIRE, J'AI DECIDE D'APPORTER MON PARRAINAGE A UN CANDIDAT EN M'INSPIRANT DU CHOIX DES ELECTEURS POPIANAIS.

C'EST POURQUOI, J'OUVRE UNE CONSULTATION POUR CONNAITRE VOTRE CHOIX.
POUR EXPRIMER VOTRE PREFERENCE DE PARRAINAGE, VOUS DEVEZ :

- ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE DE POPIAN ;
- DEPOSER LE NOM DU CANDIDAT DE VOTRE CHOIX SUR PAPIER LIBRE DANS L'URNE PLACEE AU SECRETARIAT DE MAIRIE AUX HORAIRES SUIVANTS :

- **MERCREDI 23 FEVRIER JUSQU'A 18H ;**
- **VENDREDI 25 FEVRIER DE 9H A 17H ;**
- **SAMEDI 26 FEVRIER DE 10H A 12H ;**
- **LUNDI 28 FEVRIER DE 8H30 A 17H.**

LA LECTURE PUBLIQUE DE LA CONSULTATION SERA DONNEE LUNDI 28 FEVRIER 2022, A 17H, DE FAÇON A CE QUE LE COURRIER DE PARRAINAGE SOIT ADRESSE PAR VOIE POSTALE LE MARDI 1^{ER} MARS AU PLUS TARD.

**« JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC CE QUE VOUS DITES
MAIS JE ME BATTRAIS POUR QUE VOUS AYEZ LE DROIT DE LE DIRE. » VOLTAIRE**

